



Brignais, le vendredi 15 janvier 2016

**Comité syndical
du jeudi 14 janvier 2016 à 18 h
COMPTE RENDU**

Membres présents :

Titulaires : Paul MINSSIEUX, Christian KEZEL, Alexandre MARTIN, Daniel CHAVASSIEUX, Bernard SERVANIN, Jean Louis GERGAUD, Danièle BLONDEAU, Christian FROMONT, Pierre GONON, Michel BONNARD, Maurice OLAGNIER, Gérard GRANGE, Christophe IMBERT, Charles JULLIAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Gérard GRANADOS, Alain BADOIL.

Titulaires ayant donné pouvoir : Magali LANGLOIS (pouvoir à Jean-Louis GERGAUD), Vincent PASQUIER (pouvoir à Charles JULLIAN).

Suppléants participant au vote : Christian REURE.

Suppléants ne participant pas au vote : Martine RIBEYRE, Marie-Christine LASSALLE.

Membres absents et excusés :

Titulaires : Paul ROCHEFORT, Christiane BESSON, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Jean BUFFENOIR, Loïc BIOT, Gérard FAURAT, Michel MONNET, Patrick CAMBIE.

Suppléants : Alain FABRE, Alain GERON, Maurice GUERRIERI, Françoise TRIBOLLET, Corinne CAILLET, Jean-François GAGNEUR, Xavier ODO, Catherine DI FOLCO, Yves PAPILLON, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Guy HERVIER, Marc LAURENT, Cécile JOMAND, Gérard VACHON, Bernard GUEDON, Magali FAUBEL, Béatrice BOUTEMY, Martine PENA, Pierre VERGUIN, David SEGURA, Roger VIVERT, Pascale BONNIER, Christian RULLIAT.

Techniciens présents :

Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Frédéric MARGOTAT, Coralie EXTRAT, Frédéric AUGIER, Sébastien LAURENT, Dominique ANOVAZZI.

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du comité syndical du 8 octobre 2015,
- Débat d'Orientations Budgétaires 2016,
- Demandes de subventions auprès des partenaires financiers,
- Approbation de l'acquisition de terrains situés au bord du Chéron sur les communes de Brignais et Orliénas,
- Approbation de la convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour les prestations d'intérim et de portage salarial,
- Création d'un poste de technicien principal de première classe,
- Point sur les décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de pouvoirs,
- Questions diverses...

Le quorum étant atteint, M. Minssieux accueille les participants, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour (déroulement du comité distribué en séance et transmis aux absents).

Il indique que Mme LANGLOIS, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Louis GERGAUD, et M. PASQUIER, également absent, a donné pouvoir à M. Charles JULLIAN.

M. GRANADOS est désigné comme secrétaire de séance.

⇒ **Approbation du compte rendu du comité syndical du 8 octobre 2015 (diapo 2)**

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 8 octobre 2015.

Aucune remarque n'étant faite, M. Minssieux propose d'adopter ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 8 octobre 2015.

II – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

M. Minssieux rappelle que la loi NOTRe est venue compléter les modalités du Débat d'Orientations Budgétaires, en précisant des éléments de forme et de contenu, avec notamment la présentation d'un rapport, qui a été envoyé avec la convocation.

Il précise aux délégués que le Débat d'Orientations Budgétaires doit être acté, et proposera donc à l'issue de celui-ci, la délibération N° 2016-01 prenant acte de ce débat.

Il rappelle également que le montant des participations des communes a été fixé à la somme de 623 534 € par an, pour la période 2013-2018, et que la variation par commune est simplement liée à leur population. Le tableau envoyé aux délégués avec la convocation tient compte de cette évolution au 1^{er} janvier 2016.

Il laisse la parole à M. Servanin.

⇒ **RESULTATS PREVISIONNELS 2015 (diapo 3)**

En investissement, l'excédent, à la clôture de l'exercice 2014, s'élevait à 396 033.38 € et en fonctionnement à 106 528.50 €, soit un total de 502 561.88 €. Les résultats prévisionnels de 2015 sont de 103 352.64 € en investissement et de 46 743.75 € en fonctionnement.

Les résultats prévisionnels de clôture de l'exercice 2015 s'élèvent donc à 499 386.02 € en investissements et à 153 272.25 € en fonctionnement, soit un total de 652 658.27 €.

Les restes à réaliser sont en excédent de 27 853.93 €.

Arrivée de M. Lacoste-Debray.

M. Servanin fait remarquer que les restes à réaliser en dépenses seront financés sans problème puisque les recettes à percevoir sont plus importantes.

⇒ **POINT SUR LA DETTE (Diapo 4)**

La dette en capital au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 2 596 009.00 €. Aucun nouvel emprunt n'a été conclu en 2015, et il n'y a pas d'emprunt prévu en 2016. La dette prévisionnelle au 31 décembre 2016 est de 2 444 153.00 €, soit un montant de 36.72 € par habitant. Pas de nouvel emprunt prévu au budget 2016.

⇒ **FONCTIONNEMENT 2016 – SANS LA COMMUNICATION – (diapo 5-6)**

M. Servanin donne la parole à Mme Fargeas.

Dépenses :

Montant total (charges à caractère général, charges de personnel et forfait brigade, indemnités des élus, charges financières, charges exceptionnelles (intérêts moratoires dans le cadre d'un marché)) : 527 200.00€ (contre 509 500.00 € au BP 2015).

Recettes :

Montant total (subventions de l'Etat, AERMC et de la Région, pour certains postes, remboursement frais MIE, produits exceptionnels) : 527 200.00 €.

La somme de 237 990.00 € reste à la charge du SMAGGA (contre 228 190.00 € en 2015).

M. Servanin fait remarquer que les charges de fonctionnement pour 2016 sont stables par rapport à 2015 ; on peut noter que le forfait repas Brigade est en légère baisse ; les charges à caractère général diminuent de 10 %. Sur les charges de personnel, l'augmentation est due notamment à l'évolution des carrières et des cotisations, et également à une opération ponctuelle de validation des services CNRACL demandé par un agent (dépense de 20 500.00 € à laquelle sera rattachée une recette de 9 500.00 €). Une somme de 2 000.00 € est prévue en charges exceptionnelles pour le cas où des intérêts moratoires seraient imputés à des retards de paiement. Au chapitre 012 : charges de personnel, une somme de 1 000.00 € est prévue en cas d'astreinte du personnel.

En réponse à M. Kezel, Mme Fargeas indique que le détail des intérêts d'emprunt sera inscrit au budget 2016.

Mme Spacagna indique que sur le chapitre du fonctionnement, il faut également aborder au D.O.B. le point sur l'évolution des effectifs du syndicat. Un agent, Mme Audureau, a fait valoir son droit à la retraite, et son départ est fixé au 01.10.2016. D'autre part, le SYSEG qui met à la disposition du SMAGGA Mme Fargeas pour 30 % de son temps de travail, souhaite récupérer son agent pour 100 % de son temps de travail. Une réorganisation du pôle administratif est donc à prévoir pour 2016. Actuellement, le service administratif est composé de 2,1 ETP et se verra donc passer avec le recrutement d'une personne reprenant notamment les missions de Mme Fargeas, à 2 ETP.

⇒ BUDGET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT 2016 (diapo 7)

Dépenses :

Montant total (animations 2015-2016, animations bibliothèques, plaquette animations, acompte de 30 % sur animations 2016-2017) : 45 348.00 € (contre 47 190.00 € au BP 2015).

Recettes :

Montant total (subventions de l'AERMC, de la Région) : 45 348.00 €.

Les sommes de 17 200.08 € en dépenses et de 5 160.00 € en recettes sont à réinscrire pour l'outil numérique.

La somme de 8 293.60 € reste à la charge du SMAGGA (contre 9 438.00 € en 2015).

⇒ BUDGET COMMUNICATION 2016 DU CONTRAT DE RIVIERE DU GARON (diapo 8)

Dépenses :

Montant total (Fiches-actions C-2-2, C-2-3, C-2-4, C-2-5, C-2-7 et B-2-2) : 39 500.00 € contre 34 000.00 € au BP 2015.

Recettes :

Montant des subventions (AERMC, Région, Etat) : 25 700.00 €

La somme de 13 800.00 € reste à la charge du SMAGGA.

Réinscription d'actions inscrites en 2015 mais non réalisées ou non terminées: fiches-actions A-1-27, A-3-2, B-2-4 (Sensibilisation du grand public à l'impact de l'utilisation des produits polluants, plaquette de sensibilisation des industriels à la prévention des inondations, guide des entreprises en zone inondable).

Mme Spacagna précise que les 4 premières actions sont des actions habituelles du contrat de rivière, et que les 2 suivantes sont des actions spécifiques du contrat de rivière : guide faune-flore et mise à jour de l'exposition, création d'un blog sur les crues.

M. Laurent précise que concernant l'exposition sur la faune et la flore, le retour des utilisateurs laisse apparaître qu'il manque un document adressé aux enfants. Ce document sera donc créé sous un format A5, facile d'utilisation pour les enfants.

Mme Spacagna rappelle qu'une fiche action du contrat de rivière prévoyait un inventaire de la faune et la flore sur le bassin versant du Garon. Cet inventaire ne sera certainement pas réalisé, et le travail de bibliographie sur les informations existantes, fait dans le cadre de l'action C-2-7, sera suffisant.

L'exposition et le blog sur les crues, quant à lui, est une thématique prioritaire du contrat de rivière, et, permettra de maintenir la mémoire du risque sur le bassin versant, ainsi que la solidarité des communes.

Concernant la fiche C-2-10 : la maquette du bassin versant est achevée. Il reste à percevoir les subventions de l'AERMC et de la Région (5 000.00 € et 4 105.50 €).

⇒ SUIVI QUALITE DE L'EAU ET ETUDE DE L'IMPACT DES RETENUES COLLINAIRES SUR LA QUALITE DE L'EAU – Année 2016 (diapo 9)

Dépenses :

Montant total: 92 692.80 € (83 866.80 € à réinscrire du BP 2015 + 8 826.00 € de budget complémentaire suite à la mise en place du PAEC). Le marché a été passé en 2015, mais un complément est nécessaire en raison de l'ajout de nouvelles stations de mesures pesticides (11 stations au lieu des 4 ou 5 prévues au départ).

Recettes :

Montant des subventions : 46 346.40 € (41 933.40 € à réinscrire du BP 2015 + 4 413.00 € de l'AERMC et 13 500.00 € de la Région). La Région ne finance pas le budget complémentaire.

La somme de 4 413.00 € reste à la charge du SMAGGA, sur le budget complémentaire.

⇒ **DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DANS LES ZONES INONDABLES ET PRE-DIAGNOSTICS POLLUTIONS AUPRES DES ENTREPRISES – Année 2016 (diapo 10)**

Une erreur a été signalée dans le tableau sur les montants HT « Inscriptions budgétaires », il convient de lire sur la ligne Nouveaux crédits 2016 : 46 000.00 €, le total HT est donc de 70 727.00 €.

Dépenses :

Montant 2016 : 55 200.00 €.

Dépenses à réinscrire car non engagées en 2015 et reports du budget 2015 : 29 672.40 €.

Soit un total de : 84 872.40 €

Recettes :

Montant des subventions (Etat par l'intermédiaire du PAPI d'intention) : 30 600.00 € dont 18 000.00 € à réinscrire de 2015, AERMC : 12 000.00 €, Région : 12 000.00 €.

La somme de 18 600.00 € reste à la charge du SMAGGA.

⇒ **SENSIBILISATION AUX BONS COMPORTEMENTS LORS DES CRUES – Année 2016 (diapo 11)**

Opération qui se renouvelle chaque année sur les 5 ans du contrat de rivière. 20 personnes (habitants zones inondables, élus et services communaux si besoin) formées par an.

Dépenses :

Montant total (Fiche-action B-2-13) : 3 936.00 €.

Recettes :

Montant des subventions (Etat et Région) : 3 14880 €.

La somme de 787.20 € reste à la charge du SMAGGA.

⇒ **PRESERVATION DES ZONES HUMIDES – Année 2016 (diapo 11)**

Dépenses à réinscrire : 11 910.00 €

Recettes à réinscrire : 4 764.00 € AERMC et 4 764.00 € Région.

Action engagée en 2015. Une partie a été réalisée en 2015 et le reste sera réalisé en 2016.

⇒ **ANIMATION VOLET AGRICOLE ET PHYTOSANITAIRE – Année 2016 (diapo 12)**

Dépenses :

Volet non agricole :

Montant total (organisation ½ journée échanges techniques et de ½ journée de sensibilisation et d'échanges entre élus sur l'aménagement durable des voiries et espaces communaux, sensibilisation jardiniers amateurs sur les points de vente) : 3 000.00 €.

Volet agricole :

Montant total (organisation de 4 ½ journées de démonstrations de matériel de désherbage, éditions de documents supports, opération CIPAN – Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates, animations sur bassins pilote SDGEP, plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique) : 30 200.00 €.

Soit un total pour les 2 volets de : 33 200.00 €.

Recettes :

Montant des subventions (AERMC, Région) : 26 560.00 €.

La somme de 6 640.00 € reste à la charge du SMAGGA.

Dans le cadre du volet agricole, M. Augier indique qu'une ½ journée d'échange technique est prévue à Soucieu-en-Jarrest, début mars 2016.

Pour le volet agricole, Mme Spacagna indique que :

- un changement a été fait entre la note envoyée aux délégués et la présentation de ce jour : 10 000.00 € sont attribués aux ½ journées de démonstration, au lieu des 6 000.00 € indiqués
- il sera proposé, la réalisation d'analyses des sols en appui des MAEC et des CIPAN
- concernant les animations sur les bassins pilote définis au SDGEP, celles-ci seront menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Sur ce volet agricole, le travail est à poursuivre, la mobilisation des élus et des agriculteurs est importante.

M. Augier précise que l'opération CIPAN est menée en partenariat avec la Fédération des Chasseurs. Les agriculteurs semblent satisfaits des CIPAN, mais il n'y a pas de retour sur la valeur ajoutée de ceux-ci pour l'instant. L'intérêt économique est une piste à développer. Le projet initial Bio & Eau avec l'ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire) était prévu en s'appuyant sur les résultats agronomiques, sur un an. Compte tenu du succès et de la bonne dynamique rencontrée; il paraît important de mettre en place un plan d'actions sur plusieurs années.

NB : CIPAN = Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN), semis implanté entre 2 cultures (les cultures d'hiver et les cultures de printemps), permettant de couvrir les sols pendant la période hivernale et servant notamment de pièges à nitrate, et ainsi d'engrais vert. L'implantation de CIPAN permet de réduire le lessivage des nitrates, l'érosion des sols.

En réponse à M. Kezel, M. Jullian indique qu'on raisonne en termes de surfaces couvertes, et non en nombre d'agriculteurs.

Ces semis permettent également de récupérer les engrais perdus sur les anciennes cultures.

Mme Spacagna précise que ces opérations CIPAN sont complémentaires au contrat MAEC ; ce sont des mesures d'accompagnement des agriculteurs. Il est important quand on accompagne une mesure sur une durée de 5 ans, que celle-ci soit pérennisée au-delà de cette durée, et donc il faut que la technique soit maîtrisée, et l'intérêt reconnu.

⇒ **ETUDE D'OPPORTUNITE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SAGE SUR LE BV DU GARON (diapo 13)**

Dépenses :

Réalisation de l'étude : 40 000.00 €

Recettes :

Montant des subventions (AERMC et Région) : 32 000,00 €.

La somme de 8 000.00 € reste à la charge du SMAGGA.

NB : SAGE =Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : document réglementaire à l'échelle d'un territoire, pour la prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau (action du Contrat de rivière).

⇒ **INFORMATIQUE ET AUTRES EQUIPEMENTS Programme 47 – Année 2016 (diapo 14)**

- **Informatique :**

Dépenses : 4 800.00 €

Recettes : FCTVA 787.39 €

La somme de 4 012.61 € reste à la charge du SMAGGA.

Restes à réaliser (subvention AERMC sur le poste informatique 2015) : 877.50 €

- **Achat groupé de matériel de désherbage pour les communes :**

Dépenses : 48 000.00 €

Restes à réaliser : 24 038.51 € (opération de novembre 2015)

Recettes : FCTVA : 7 873.92 € subvention AERMC : 20 000.00 € et remboursement des communes : **20 126.08 €**

Réinscription : 10 016.00 € AERMC et 12 432.96 € cessions aux communes.

Grâce à cette opération, les communes peuvent bénéficier de subventions par l'intermédiaire du SMAGGA.

La cession comptable du matériel aux communes sera faite lorsque la subvention sera encaissée par le SMAGGA.

Le montant sera communiqué aux communes rapidement pour qu'elles puissent les inscrire à leur budget.

Il s'agit d'une opération blanche pour le syndicat, puisque les recettes couvrent les dépenses.

⇒ **TRAVAUX DE RESTAURATION ET ENTRETIEN DE BERGES - Année 2016 (diapo 15)**

Dépenses :

Montant nouveaux crédits : (Fiches actions B-1-1, B-1-11, B-1-13) : 174 000.00 € TTC, contre 66 000.00 € au BP 2015.

Reprise de crédits non utilisés en 2015 : 24 000.00 €.

Restes à réaliser du BP 2015 : 13 488.00 €.

Recettes :

Montant des subventions du Département, de l'AERMC et de la Région + Avance FCTVA : 82 042.96 €.

La somme de 91 957.04 € reste à la charge du SMAGGA.

Montant total (Région, Département et AERMC) à réinscrire ou restes à réaliser 2015 : 32 857.00 €.

Concernant les travaux sur le Cartelier, il est proposé de réinscrire 20 000.00 € au lieu des 40 000.00 € initialement prévus. Le budget initial ayant été revu à la baisse, avec des travaux décalés vers l'aval de la rivière, et une intervention des brigades sur le chantier.

⇒ **TRAVAUX DE PROTECTIONS LOCALES CONTRE LES CRUES – Année 2016 (diapo 16)**

Dépenses :

Dépenses à réinscrire prévues au BP 2015 mais non engagées : 201 211.07 €.

Restes à réaliser du budget 2015 : 26 378.28 €.

Soit un total de : 227 589.35 €.

Recettes :

Subvention du Département à réinscrire: 35 000.00 € et restes à réaliser de 70 800.00 €.

Soit un total de : 227 589.35 €.

⇒ **SYSTEME D'ALERTE DE CRUES – programme 650 – Année 2016 (diapo 16)**

Mme Spacagna précise qu'il faut attendre un épisode de crue pour réaliser les jaugeages en hautes eaux.

Dépenses :

Restes à réaliser du BP 2015 : 18 572.82 € ; dont 8 273.22 € pour les pièces de rechange dans le cadre de la maintenance (marché CENEAU) et 10 299.60 € pour les jaugeages (marché HYDRATEC).

Recettes :

Montant des subventions (Etat et Région) – à réinscrire et restes à réaliser du BP 2015 : 13 324.70 €.

⇒ **TRAVAUX CONTINUITE PISCICOLE – programme 710 – Année 2016 (diapo 17)**

Dépenses :

Montant 2016 : 119 344.19 €

Restes à réaliser du BP 2015 : 22 594.00 €

Reprise des crédits non utilisés du BP 2015 : 137 935.81 €

Soit un montant total : 279 874.00 €

Recettes :

Montant subvention de l'AERMC : 79 562.79 €

Avance FCTVA : 19 577.22 €

La somme de 20 204.18 € reste à la charge du SMAGGA.

Subvention de l'AERMC à réinscrire et restes à réaliser : 122 262.00 €

Il s'agit notamment des études en cours sur les seuils des Mouilles à Millery, de la Triandine à Messimy et de l'Aqueduc à Brignais. Compte tenu de la complexité du dossier, les travaux sur le seuil de l'Aqueduc à Brignais ne seront pas réalisés en 2016.

⇒ **INVESTISSEMENT M.I.E. – programme 720 – Année 2016 (diapo 18)**

Mme Fargeas précise qu'il s'agit de petits travaux dans les locaux de la M.I.E., payés soit par le SITOM SUD-RHONE, soit par le SMAGGA, soit par le SYSEG. Chaque syndicat rembourse sa part au syndicat faisant l'avance des frais (ex : modification du mode d'ouverture de la porte d'entrée des locaux, système à badges).

Dépenses :

Montant 2016 : 2 510.00 €

Reste à réaliser BP 2015 : 2 057.17 €

Montant total : 4 567.17 €

Recettes - remboursement du SITOM, du SYSEG et de l'avance FCTVA : 787.00 €

La somme de 1 723.33 € reste à la charge du SMAGGA.

⇒ **PROJET DE PROTECTION CONTRE LES CRUES PAR DES BARRAGES ECRETEURS – Programme 730 (diapo 19)**

Dépenses :

Réinscriptions du BP 2015 : 480 000.00 €

Recettes :

Réinscriptions du BP 2015 (Etat) : 280 000,00 €

Il s'agit des études préalables complémentaires, qui pourront être lancées, puisque le PAPI d'intention, permettant le financement de l'Etat, a été signé en décembre 2015. Mme Extrat est en cours de réalisation du projet de cahier des charges.

⇒ **ETUDE POLITIQUE FONCIERE – Programme 750 (diapo 19)**

Dépenses :

Réinscriptions du BP 2015 non engagés : 60 000.00 €

Recettes :

Réinscriptions du BP 2015: 48 000.00 €

Ces études n'ont pas encore démarré.

⇒ **TRAVAUX DE STABILISATION D'OUVRAGES D'ART – programme 740 - Année 2016 (diapo 20)**

Dépenses :

Montant 2016 : 69 600.00 €

Réinscriptions du BP 2015 non engagés : 44 400.00 €

Recettes :

Montant 2016 : (Département, CCVL, Commune de Thurins, avance FCTVA) : 42 017.18 €

La somme de 27 582.82 € reste à la charge du SMAGGA

Réinscriptions du BP 2015 : 14 271.00 €

Restes à réaliser du BP 2015 : 6 190.00 €

⇒ **REHABILITATION BASSIN ECRETEUR DU MERDANSON DE CHAPONOST – Programme 800 - Année 2016 (diapo 21)**

Dépenses :

Montant 2016 : 30 000.00 €

Réinscriptions du BP 2015 non engagés : 50 170.76 €

Montant total : 120 000.00 €

Recettes :

Montant 2016 : (Etat, avance FCTVA) : 9 921.20 €

La somme de 20 078.80 € reste à la charge du SMAGGA

Réinscriptions du BP 2015 : 16 833.33 €

Les nouveaux crédits correspondent à un curage partiel du bassin, avec un financement possible du Département.

Mme Spacagna précise qu'une étude géotechnique a montré la fragilité de la digue adossée au talus SNCF, lorsque le bassin est en charge. Un bureau d'études a été missionné pour l'analyse des sédiments du bassin, qui permettra de préciser les coûts de curage.

Mme Extrat rappelle les circonstances de ce dossier. Le bassin s'est mis en charge suite à des travaux réalisés par la SNCF, le réseau a été obstrué par des gravats.

L'étude géotechnique a démontré le manque d'étanchéité de la digue lorsque le bassin est en charge. Des travaux sont donc à prévoir pour reprendre cette étanchéité afin de préserver la digue.

Dans un premier temps, il convient d'analyser les sédiments, car selon le cas, le coût d'évacuation pourrait être important, si ces sédiments sont très pollués. Toutefois, il ne faut pas oublier l'objectif principal des travaux sur ce bassin, qui est d'assurer la sécurité de la voie SNCF.

Les résultats des analyses devraient être rendus courant février 2016.

Mme Spacagna rappelle que ces travaux n'étaient pas inscrits au contrat de rivière du Garon. La Brigade de rivière effectue un entretien ponctuel du bassin.

A la question des élus se demandant quel type de pollution peut se trouver dans ce bassin, Mme Spacagna indique que le cours d'eau du Merdanson est pollué notamment par le cuivre. Malheureusement il est parfois compliqué de remonter à l'origine des pollutions.

Avec le travail prévu sur les diagnostics « pollutions », dont le but est d'identifier les entreprises qui pourraient entraîner une pollution, souvent à leur insu (problèmes de branchement de réseaux), on pourrait identifier des problématiques non perçues à ce jour. Les zones d'activités vont être ciblées en priorité.

⇒ **RESTAURATION CHAMPS D'EXPANSION DE CRUES – Programme 810 (diapo 22)**

Dépenses :

Montant 2016 : 84 000.00 €

Réinscriptions du BP 2015 non engagés : 36 000.00 €

Montant total : 120 000.00 €

Recettes :

Montant 2016 (Etat ou AERMC, Région, Avance FCTVA) : 69 779.36 €

Réinscriptions du BP 2015 : 24 000.00 €

La somme de 14 220.64 € reste à la charge du SMAGGA.

On attend un retour de la D.I.R.C.E., pour voir si on a la possibilité de rouvrir la zone d'expansion de crues, située en amont de l'A450.

⇒ **TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS ET LES POLLUTIONS DIFFUSES – Programme 820 – Année 2016 (diapo 23)**

Dépenses :

Montant total : 30 000.00 €

Recettes :

Montant total (AERMC et Région, FCTVA) : 24 921.20 €

La somme de 5 078.80 € reste à la charge du SMAGGA.

Il s'agit des travaux de conception sur les bassins pilotes définis au SDGEP.

⇒ **ACQUISITIONS FONCIERES – Programme 830 – Année 2016 (diapo 24)**

Dépenses :

Montant total : 5 000.00 €

Recettes :

Montant subvention (Département) : 1 000.00 €

La somme de 4 000.00 € reste à la charge du SMAGGA.

⇒ **PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2016 (diapo 25)**

M. Servanin rappelle le montant des participations des communes est lissé sur les 6 années du 2nd contrat de rivière du Garon. Le montant annuel est de 623 154 €.

Les chiffres par commune ont été réactualisés selon la population officielle au 1^{er} janvier 2016.

Mme Spacagna rappelle que, pour les communes qui sont sur 2 bassins versants, le nombre d'habitants pris en compte correspond à une estimation de la population communale résidant sur le territoire du bassin versant du Garon.

⇒ **AFFECTATION DES PARTICIPATIONS ET DES RESULTATS AU FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT ET DE L'INVESTISSEMENT (diapo 26)**

M. Servanin explique le diagramme présenté, qui donne une vision globale des résultats de l'exercice.

La part affectée aux dépenses de fonctionnement représente environ ¼ des dépenses totales, de même que le remboursement des emprunts.

M. Servanin conclut ce débat en estimant que les orientations budgétaires 2016 s'inscrivent dans la continuité de la volonté des élus sur la stabilité des participations communales pour le 2nd contrat de rivière.

Délibération n° 2016-01 : Après avoir débattu sur les orientations budgétaires 2016 en vue de la préparation du budget primitif 2016, en particulier sur les thèmes de la participation des communes, des programmes d'investissement et financements possibles, de la dette du syndicat, les membres du comité prennent acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2016, présenté ce jour.

Adoption à l'unanimité de la délibération n° 2016-01.

III – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES POUR LES POSTES – Année 2016 (diapo 27)

Concernant les postes de chargée de mission du contrat de rivière, technicien de rivière, et animateur qualité de l'eau, l'Agence de l'Eau RMC a accepté qu'une demande de subvention soit faite pour 3 ans – 2016-2017-2018. Il convient donc de compléter les délibérations de demandes de subvention prises lors du comité du 8 octobre 2015.

⇒ **POSTE DE CHARGÉE DE MISSION 2016-2018 :**

AERMC : dépense subventionnable 278 460.00 €, taux 50 % soit une subvention maximum de 139 230 €.

⇒ **TECHNICIEN DE RIVIÈRE 2016-2018 :**

AERMC : dépense subventionnable 179 010 €, taux 50 % soit une subvention maximum de 89 505.00 €.

⇒ **ANIMATEUR QUALITÉ DE L'EAU 2016-2018 :**

AERMC : dépense subventionnable 175 110.00 €, taux 50 % soit une subvention maximum de 87 555.00 €.

Concernant le poste de chargé de communication, celui-ci était financé par l'Agence de l'Eau RMC sous forme de temps de travail affecté à chaque opération elle-même financée. Après discussion, l'Agence de l'Eau RMC accepte qu'une demande spécifique soit faite pour ce poste, pour l'année 2016 :

⇒ **CHARGE DE COMMUNICATION (poste à temps non complet 80 %) 2016 :**

AERMC : dépense subventionnable 38 870.00 €, taux 50 % soit une subvention maximum de 19 435.00 €.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ces demandes de subventions, auprès de l'Agence de l'Eau RMC, telles que présentées.

Participants au vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations n° 2016-02, 2016-03, 2016-04, 2016-05 : Adoption, à l'unanimité, des demandes de subventions, telles que présentées, auprès de l'Agence de l'Eau RMC.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION VOILET POLLUTIONS AGRICOLES - Année 2016 (diapo 28)

⇒ **FA A-2-1, A-2-2, A-2-4, A-2-6, A-2-8 : programme 2016**

Dépenses : 30 200.00 €

Recettes :

Subvention AERMC : 15 100.00 €

Région : 9 060.00 €

La somme de 6 040.00 € reste à la charge du SMAGGA.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région pour l'animation du volet relatif aux pollutions agricoles du contrat de rivière – année 2016, telle que présentée.

Participants au vote : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2016-06: Adoption, à l'unanimité, de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région pour l'animation du volet relatif aux pollutions agricoles du contrat de rivière – année 2016

V– DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION VOLET POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES EN ZONE NON AGRICOLE - Année 2016 (diapo 29)

⇒ **FA A-1-24 : programme 2016**
Dépenses : 3 000.00 €
Recettes :
Subvention AERMC : 1 500.00 €
Subvention Région : 900.00 €
La somme de 600 € reste à la charge du SMAGGA.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région pour l'animation du volet relatif aux pollutions par les pesticides en zone non agricole du contrat de rivière – année 2016, telle que présentée.

Participants au vote : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2016-07: Adoption, à l'unanimité, de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région pour l'animation du volet relatif aux pollutions par les pesticides en zone non agricole du contrat de rivière – année 2016

VI – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT GROUPE DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF – OPERATION DE NOVEMBRE 2015 – (diapo 30)

⇒ **FA A-1-25 :**
Dépenses : 21 250.00 €
Recettes :
Subvention : AERMC : 10 160.00 €
La somme de 11 090.00 € reste à la charge du SMAGGA.

Mme Spacagna rappelle que cette opération est blanche pour le SMAGGA puisque le matériel est cédé aux communes après l'encaissement des subventions.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour l'achat groupé de matériel de désherbage alternatif, telle que présentée.

Participants au vote : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2016-08: Adoption, à l'unanimité, de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour l'achat groupé de matériel de désherbage alternatif.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNICATION 2016 (diapo 31)

Mme Spacagna précise qu'il faut prendre deux délibérations (une pour le volet C et une pour le volet B du contrat de rivière).

Dépenses :

Montant (FA C-2-2, C-2-3, C-2-4, C-2-5, C-2-7) : 27 500.00 €

Montant (FA B-2-2) : 12 000.00 €

Recettes :

Subventions sur FA C-2-2, C-2-3, C-2-4, C-2-5, C-2-7 : AERMC : 7 850.00 € et Région : 8 250.00 €

Subvention sur FA B-2-2 Etat : 6 000.00 € ET Région : 3 600.00 €

La somme de 13 800.00 € reste à la charge du SMAGGA.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption des demandes de subventions à la Région, à l'Etat et à l'AERMC pour la communication année 2016, telles que présentées.

Participants au vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations n° 2016-09 (volet C2) et 2016-10 (volet B2) : Adoption à l'unanimité des demandes de subventions à la Région, à l'Etat et à l'Agence de l'Eau RMC pour la communication - année 2016.

VIII - DEMANDE DE SUBVENTION DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS ET PRE-DIAGNOSTICS POLLUTIONS AUPRES DES ENTREPRISES – Année 2016 (diapo 32)

Mme Spacagna précise qu'il faut prendre deux délibérations

Dépenses :

FA B-2-1 : diagnostics vulnérabilité : 25 200.00 €.

FA A-3-3 : Pré-diagnostics pollutions : 30 000.00 €

Recettes :

Subvention Etat sur FA B-2-1 : 12 600.00 €

Subvention AERMC sur FA A-3-3 : 12 000.00 €

Subvention Région sur FA A-3-3 : 12 000.00 €

La somme de 18 600.00 € reste à la charge du SMAGGA.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption des demandes de subventions à l'AERMC, à l'Etat et la Région pour les diagnostics de vulnérabilité aux inondations et pré-diagnostics pollutions auprès des entreprises - année 2016, telles que présentées.

Participants au vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations n° 2016-11 (diagnostics inondations) et 2016-12 (pré-diagnostics pollutions) : Adoption à l'unanimité des demandes de subvention à l'Agence de l'Eau RMC, à l'Etat et la Région – année 2016.

IX – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SENSIBILISATION AUX BONS COMPORTEMENTS LORS DES CRUES – programme 2016 (diapo 33)

Dépenses :

Montant total : 3 936.00 €.

Recettes :

Subvention Etat : 1 968.00 €

Subvention Région : 1 180.80 €

La somme de 787.20 € reste à la charge du SMAGGA.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région pour la sensibilisation aux bons comportements lors des crues, telle que présentée.

Participants au vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2016-13 : Adoption à l'unanimité de la demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région pour la sensibilisation aux bons comportements lors des crues.

M. Badoil demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une délégation au Président pour prendre toutes ces délibérations, ce qui permettrait d'alléger sensiblement la durée des comités syndicaux.

En réponse à M. Jullian, M. Badoil indique que dans le cadre d'une délégation de pouvoir, la communication au comité syndical reste obligatoire.

X – APPROBATION DE L'ACHAT DE TERRAINS SITUÉS EN BORDURE DU CHERON SUR LES COMMUNES DE BRIGNAIS ET D'ORLIENAS (diapo 34)

Il s'agit de 2 parcelles, une sur Orliénas, l'autre sur Brignais, situées en bordure du Chéron. Le propriétaire a contacté le SMAGGA pour la vente de ces terrains. Il existe une convention d'entretien depuis 2001, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général et d'un plan de gestion, sur ces parcelles entre le propriétaire et le SMAGGA.

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, et dans l'attente d'un positionnement des communes ou communautés de communes, M. Minssieux, a accepté l'acquisition du terrain.

En réponse à Mme Blondeau qui pense que ce n'est pas forcément normal que le SMAGGA fasse l'acquisition de parcelles, M. Minssieux précise qu'il fallait, pour la parcelle d'Orliénas, se positionner face au vendeur, qui a fait lui-même la proposition de vente au SMAGGA, afin que le futur acquéreur ne fasse pas n'importe quoi au niveau de la gestion de cette parcelle. Le propriétaire actuel sait que le SMAGGA intervient par le biais de la Brigade de rivière pour l'entretien de la parcelle.

Une convention a été mise en place depuis 2001 dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général et d'un plan de gestion.

M. Gergaud indique que la commune de Montagny a longuement réfléchi à ce problème, et que la commune a fait l'acquisition de plusieurs parcelles, pour limiter les désordres.

En réponse à M. Jullian, Mme Spacagna indique que le Département subventionne l'acquisition, mais que pour l'Agence de l'Eau RMC les subventions sont liées à un projet global sur les parcelles.

Mme Blondeau souhaite avoir des informations complémentaires sur les possibilités qu'ont les communes pour acquérir ces terrains.

Mme Spacagna rappelle que pour ces terrains, l'information a été faite au moins à 3 reprises au niveau des communes et des communautés de communes.

Mme Blondeau va révoquer le dossier en mairie. M. Minssieux confirme que le SMAGGA ne souhaite pas se porter acquéreur. Si la commune souhaite finalement acquérir les parcelles situées sur Orliénas, le SMAGGA lui laissera faire cette acquisition.

M. Minssieux informe les délégués que dans le cadre de sa délégation de pouvoir, il a accepté l'acquisition du terrain d'Orliénas, mais que le notaire souhaite une délibération fixant le prix d'achat.

Il propose aux délégués de prendre une délibération fixant le prix au m² à 0.195 € par m², en laissant la possibilité à la commune d'Orliénas de se prononcer par la suite sur les parcelles situées sur son territoire.

Participants au vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2016-14 : Adoption à l'unanimité de la délibération approuvant le prix d'achat à 0.195 € par m², par le SMAGGA.

XI – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE POUR LES PRESTATIONS D'INTERIM ET DE PORTAGE SALARIAL (diapo 35)
--

Il s'agit d'une convention qui permet, en cas de besoin, de solliciter le Centre de Gestion pour recruter des agents en intérim, ou pour faire du portage salarial.

En intérim, c'est le Centre de Gestion qui s'occupe de la pré-sélection des candidats et en assume la gestion administrative et financière ; en portage salarial, les candidations sont choisies directement par la collectivité, et le Centre de Gestion assume la partie administrative et financière.

L'adhésion à la convention est gratuite ; la rémunération du Centre de Gestion est de 6.5 % pour l'intérim et de 5.5 % pour le portage salarial, des rémunérations de l'agent et des charges patronales.

M. Minssieux rappelle que l'enjeu des collectivités pour l'avenir est de réduire les coûts de fonctionnement, et ce partenariat permet d'avoir des outils pour recruter, qui étaient réservés jusqu'à présent au secteur privé.

M. Gergaud indique qu'il a eu recours à ce service pour sa commune, et qu'il en était très satisfait.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour les prestations d'intérim et de portage salarial, telle que présentée.

Participants au vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2016-15 : Adoption à l'unanimité de la convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour les prestations d'intérim et de portage salarial.

XII – CREATION D'UN POSTE SUR LE CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX (diapo 36)

Il s'agit de la création d'un poste correspondant à l'évolution de carrière d'un des agents du SMAGGA, satisfaisant les conditions pour l'obtention d'un avancement de grade. Toutefois, le poste sur lequel il est nommé actuellement, ne permet pas cette évolution.

Il est donc proposé aux délégués, la création d'un poste sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, afin de permettre à l'agent concerné cette évolution de grade.

Le poste vacant sera supprimé, après avis du comité technique du Centre de Gestion, et cette suppression fera l'objet d'une délibération à prendre lors d'un prochain comité syndical.

Aucune remarque n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de la délibération concernant la création d'un poste sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, telle que présentée.

Participants au vote : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2016-16 : Adoption à l'unanimité de la délibération concernant la création d'un poste sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

XIII – POINT SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION DE POUVOIR (diapo 37)

Les décisions prises par le Président du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015, ont été transmises en PJ avec la note du comité syndical. Les principales décisions sont les suivantes :

- acceptation de la proposition de vente de M. Perret,
- décision de modification du budget par virements de crédits, sur la section d'investissement,
- fixation des critères de la valeur professionnelle des agents.

Mme Spacagna précise qu'il n'y a pas de délibération obligatoire pour fixer les critères de la valeur professionnelle des agents.

M. Badoil indique qu'il doit exister un seuil de dépenses fixé par la jurisprudence, en deçà duquel la communication au comité syndical n'est pas obligatoire. Mme Spacagna fera la recherche.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

M. Jullian informe les délégués sur les conditions de mise à disposition de la maquette du bassin versant du Garon, présentée en début de séance.

En principe, la maquette sera à disposition des élus pour présentation en conseil municipal, pour une période de 15 jours.

Elle sera disponible également pour les bibliothèques, école, périscolaire, animations scolaires, etc Une convention de prêt sera établie à chaque fois.

M. Laurent informe les délégués, que la maquette sera transportée et installée par le SMAGGA à chaque demande de prêt.

M. Jullian souhaite que cette maquette circule le plus possible, s'agissant d'un formidable outil de communication, et demande donc aux délégués de s'approprier cet outil.

Des fiches de présentation sont en cours de réalisation, pour permettre une présentation aisée de la maquette.

Mme Spacagna précise que lors de l'installation de la maquette, une présentation peut être faite au coup par coup, pour permettre à la personne devant l'utiliser de mieux la connaître.

A la question de Mme Blondeau, qui souhaite savoir ce que les élus présents ont pensé de cette maquette, M. Kezel indique que les gens immédiatement autour peuvent voir les détails, mais que les autres ne voient rien. Il faudrait peut-être envisager une projection sur écran.

Mme Spacagna rappelle que le coût de la maquette a été de 20 000.00 € avec une subvention de 12 000.00 €.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président
Paul MINSSIEUX

